DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

ST 90-106

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le VINGT DEUX OCTOBRE à 18 heures 30 Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT Henri, Premier Adjoint.

<u>DATE DE CONVOCATION</u>
<u>12 OCTOBRE 1990</u>

<u>DATE D'AFFICHAGE</u>
<u>12 OCTOBRE 1990</u>

12 OCTOBRE 1990

ETAIENT PRESENTS: MM. LE GUEUT, Premier Adjoint, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN Adjoints.
MM. ALCHER, BARON, Mle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, Mme PELTIER, MM. REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PARROU par M. LE GUEUT

M. LACOTTE par M. BARON

ABSENTS EXCUSES : MM. MOST, Maire, QUENTIN, MOULINEAU, MARCONI

ABSENTS : Mme LISION , MM. ALONSO, BARRIERE, COASSIN

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 22 Nombre de Votants : 24

Monsieur ALCHER a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MAISONFORT.

VOTE: UNANIMITE.

M. le Rapporteur expose :

Les travaux de réfection de la route de Maisonfort sont estimés prévisionnellement à la somme de 5.650.000 Francs TTC. Ils ont pour objet :

- la mise à l'alignement de certaines parcelles
- la restructuration du réseau d'eau potable
- l' extension du réseau eaux pluviales
- la création d'une chaussée revêtue
- la pose de bordures et caniveaux
- la construction des trottoirs
- la mise en place d'un mur de soutainement

Il est prévu de réaliser l'opération comme suit :

A TRANCHE FERME (de la rue des ORMES jusqu'au nº 61 et du nº 109 -entrée du bourg- au nº 131 -Rue de FAUPIGNE-)

pour un montant de 2.200.000 Francs TTC

B TRANCHE CONDITIONNELLE (de l'Avenue d'AQUITAINE à la rue des ORMES, du n° 61 jusqu'au "petit bourg" et enfin de la rue de FAUPIGNE jusqu'à l'Avenue JOLIOT CURIE)

pour un montant de 3.450.000 Francs TTC

Un dossier d'appel d'offres ouvert, relatif à la réalisation de ces deux tranches, a été établi par les Services Techniques.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

VU le projet de dossier d'appel d'offres ouvert, relatif à l'aménagement de la ROUTE DE MAISONFORT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle, présenté par les Services Techniques,

VU l'avis de la Commission des Travaux du 19 Octobre 1990,

DECIDE :

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert, relatif à l'aménagement de la ROUTE DE MAISONFORT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle, établi en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis.
- d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 901.10 Article 233.001 du budget.

Fait les jour, mois et an susdits Ont signé au Registre MM. les Membres présents

Pour extrait conforme Pour le Maire Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort le 2 Novembre 1990 Application Loi Nº82213 du 2 Mars 1982 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire Le Secrétaire Général Adjoint